



COMMISSION FOOT ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Réunion du Mardi 24 décembre 2019

Réunion restreinte téléphonique : Messieurs Jean Luc BIDART (Pdt), Philippe DUPIN, Christian LABORDE, Robert RITTIMANN.

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

U13

Rappel du règlement de la jonglerie (Art.6.2 règlement compétitions U13) : « Si aucune indication de résultat du challenge n'apparaît sur la feuille de match aucun point ne sera attribué aux équipes concernées ». A VERIFIER AVANT SIGNATURE D'APRES MATCH

La Commission demande aux clubs de noter sur les courriers la division, la poule et le n° de match et d'adresser leur courriel pour U13 à competitions@gironde.fff.fr. Seuls les courriers envoyés par la messagerie officielle des clubs seront pris en compte.

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres doivent être motivées **et pas simplement au motif d'accord entre les clubs**. Les demandes doivent se faire au plus tard le mercredi 14H (réunion de la Commission de Foot Animation) précédant la date du match et comportant l'accord du club adverse.

LFNA

En cas d'indisponibilité des terrains la Commission inversera automatiquement les rencontres (Art.11 des règlements sportifs du District). Les feuilles de matchs devront être obligatoirement reçues au district avant le lundi 12 janvier 10H sous peine de match perdu à l'équipe recevante. Dans le cas où la rencontre ne serait pas jouée le match sera non comptabilisé.

Report de rencontres

Poule A	Libourne	Ambaresienne Es	08/01/2020
---------	----------	-----------------	------------

Courriers

- **USC LEOGNAN (521895)** du 19 décembre 2019 le résultat de la jonglerie inscrit sur la FMI Confirmation du club de Léognan sur le score inscrit sur la FMI et le Stade Bordelais vainqueur de celle-ci. **La Commission attribue le point au Stade Bordelais**



COMMISSION FOOT ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

NIVEAU 1

En cas d'indisponibilité des terrains la Commission inversera automatiquement la rencontre (Art.11 des règlements sportifs du District). Toutes les rencontres non jouées à cette date ne seront pas comptabilisées.

Report de rencontres

D1

Poule E	Loubesien	Coteaux Libournais 2	04/01/2020
---------	-----------	----------------------	------------

D2

Poule A	Labrede 2	Vallee de Garonne	04/01/2020
---------	-----------	-------------------	------------

Les matchs suivants ne peuvent se jouer par manque de dates disponibles au calendrier général. La commission les planifie en semaine ; ils ne seront pas comptabilisés dans les classements de cette phase 2 s'ils ne sont pas joués avant le 11 janvier 2020.

Poule D	Libourne 2	Fc Des Graves	08/01/2020
Poule F	Lamothe Mongauzy	St Laurent Co	Sans date

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE		Anomalies	*Tarifs
21 décembre 2019	D2-C	22150864	STE EULALIE ENT 2	524055	FMI transmise hors délai	40€

**Tarifs et Amendes 2019/2020 du district de la Gironde*

NIVEAU 2

En cas d'indisponibilité des terrains la Commission inversera automatiquement la rencontre (Art.11 des règlements sportifs du District). Toutes les rencontres non jouées à cette date ne seront pas comptabilisées.

Report de rencontres

D4

Poule G	Loubesien 2	St André 3	04/01/2020
---------	-------------	------------	------------

Les matchs suivants ne peuvent se jouer par manque de dates disponibles au calendrier général. La commission les planifie en semaine ; ils ne seront pas comptabilisés dans les classements de cette phase 2 s'ils ne sont pas joués avant le 11 janvier 2020.

Poule F	Yvrac	St Emilionnais 3	08/01/2020
Poule G	St Medard G	St Denis de Pile 2	Sans date
Poule I	Labrede 3	Bleuets Macariens 2	08/01/2020



COMMISSION FOOT ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

D5

Les matchs suivants ne peuvent se jouer par manque de dates disponibles au calendrier général. La commission les planifie en semaine ; ils ne seront pas comptabilisés dans les classements de cette phase 2 s'ils ne sont pas joués avant le 11 janvier 2020.

Poule B	Audenge 2	Andernos 3	08/01/2020
Poule D	Le Bouscat 4	Pierroton	08/01/2020
Poule F	Medoc Ocean Ent 3	Stade Médocain 2	08/01/2020
Poule H	Cubnezais 3	Ambès	08/01/2020
Poule I	Ambaresienne ES 3	Coteaux Bourgeois 2	08/01/2020
Poule J	Vallée Dordogne	Artiguisse	Sans date
Poule K	Gensac Montcarret 2	Coteaux Libournais 3	Sans date
Poule L	Vallée Dordogne 2	Canejan 2	08/01/2020
Poule M	Mascaret 3	Fronsadais 2	08/01/2020

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE		Anomalies	*Tarifs
21 décembre 2019	D5-R	2207101	GRIGNOLS CA 1	535014	Forfait match (1 ^{er} et 2 ^{ème})	40€
21 décembre 2019	D4-F	22206774	STE EULALIE ENT 3	524055	FMI transmise hors délai	40€
	D5-E	22206909	HAUT MEDOC CMS 1	549490		
	D5-P	22207080	BLEUET MACARIEN E 1	550662		

**Tarifs et Amendes 2019/2020 du district de la Gironde*

Jean-Luc BIDART
Président de la Commission Football Animation
et effectif réduit